

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du Lundi 8 novembre 2010 à 20h00

Présents : M. Christian Pittet, Président

Mme Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Béatrice Hirsch, Christine Tomassi,

Conseillères municipales

MM. Jean Berthet, Marc Botbol, Jean-Jacques Duquesne, Alain Forestier, Jean-

Louis Kaiser, Guy Lavorel, Joseph Menu, Marc Truan, Jean-Pierre Waefler,

Conseillers municipaux

MM. Jacques Magnenat, Maire

Yves Meynard, Adjoint Paul Buclin, Adjoint

Olivier Niederhauser, Secrétaire général

Excusés: MM. Olivier Bahon, Dominique Kroug, Christian Salzmann, Conseillers municipaux

ORDRE DU JOUR:

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 4 octobre et 11 octobre 2010

- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal
- 3. Communications de la Mairie
- 4. Approbation du budget 2011 :
 - 4.1. Rapport de la commission des finances du 18 octobre 2010
 - 4.2. Vote de délibération D44 approuvant le budget de fonctionnement et le taux de centimes additionnels pour 2011
 - 4.3. Vote de la délibération D45 approuvant le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2011
- 5. Projet de délibération :
 - 5.1. Délibération D46 : Vote d'un crédit d'engagement pour l'achat d'un nouveau véhicule pour le service du feu : rapport de la commission des finances du 18 octobre 2010 et vote.
- 6. Désignation des membres de la commission ad hoc « Construction d'immeubles aux Saussac »
- 7. Propositions individuelles et questions
- 8. Huis-clos: demande de naturalisation

Avant d'ouvrir la séance, M. Pittet donne la parole à M. Duquesne qui présente ses remerciements pour les nombreux messages qu'il a reçus et qui l'ont soutenu durant la période de maladie qu'il vient de traverser.

M. Pittet, Président, ouvre la séance à 20h00 et demande d'excuser MM. Kroug et Salzmann ainsi que le retard de M. Menu. M. Pittet donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 4 octobre et 11 octobre 2010

Sans remarque, les deux procès-verbaux sont acceptés à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Il n'y a aucune communication du Bureau du Conseil municipal

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Magnenat, Maire :

En introduction, M. Magnenat présente à M. Jean-Louis Kaiser, au nom des autorités communales, ses condoléances suite au décès de sa maman.

3.1.1 Référendum communal et débat contradictoire du 10 novembre

M. Magnenat donne les informations concernant le déroulement de cette soirée : il ouvrira la réunion et présentera les personnes qui prendront la parole ainsi que le modérateur, dont l'une des responsabilités sera de répartir le temps de parole de manière équitable. Chaque partie « pour » ou « contre » le projet disposera de 10 minutes pour présenter ses arguments. Un 2ème tour de discussion sera ensuite accordé pour un temps de questions-réponses, puis le débat sera ouvert au public. Le modérateur devra également gérer ce débat afin d'écourter toutes discussions stériles. A la fin de la soirée, une verrée sera offerte. M. Magnenat précise également, compte tenu du devoir de réserve, que la Mairie n'interviendra pas, sauf pour rectifier des affirmations qui ne seraient pas conformes à la réalité.

3.1.2 Plan de circulation communal et réouverture des chemins

M. Magnenat informe le Conseil que les préparatifs en vue de la réouverture des ch. de Roday et de Saussac avancent bien. La Mairie a obtenu la confirmation que les mesures provisoires proposées par le bureau Citec ont été acceptées par la DGM. La réouverture des deux chemins, avec une partie des mesures provisoires, se fera la semaine du 15 novembre. Il est toutefois possible que tous les aménagements ne soient pas terminés cette même semaine, en raison du délai pour la fourniture de certains éléments provisoires.

En ce qui concerne les ch. de Drize et des Moulins-de-Drize, le bureau Citec étudie leur aménagement et la Mairie devrait bientôt recevoir ses propositions. M. Magnenat informe que les derniers travaux des SIG au ch. de Drize se sont terminés la semaine dernière et qu'il doit rencontrer cette semaine, sur place, l'entreprise Scrasa pour décider des travaux à réaliser afin de rendre praticable le revêtement de ce chemin.

Enfin, M. Magnenat informe le Conseil que le projet de questionnaire pour la consultation de la population est à l'étude au sein de la Mairie et de la commission d'urbanisme et il propose au président de cette commission de fixer une date de séance afin de finaliser ce projet (voir point 7 « Divers » ci-après).

Mme Hirsch demande à la Mairie si l'élargissement du trottoir du ch. de Drize a été prévu. M. Magnenat lui répond que le bureau Citec a été informé de ce désir, mais que pour le moment il n'est pas prévu d'élargir le trottoir dans le cadre des mesures provisoires. Seule une réfection partielle de la chaussée et la mise en place d'éléments pour ralentir le trafic seront réalisés dans un premier temps. M. Meynard apporte un complément aux propos de M. Magnenat quant au trottoir qui est utilisé « sauvagement » par des motards et précise qu'il a demandé à Citec de pallier à ce

problème. Par ailleurs, la Mairie a pris contact avec la commune de Plan-les-Ouates pour organiser une réunion en vue de mettre en place une collaboration en matière de police municipale.

Sur le même sujet, M. Berthet demande la confirmation de la Mairie que les mesures envisagées aujourd'hui sont bien des mesures provisoires et que le sondage qui va être fait sera bien pris en considération. M. Magnenat lui répond par l'affirmative.

3.1.3 Elections municipales 2011

M. Magnenat rappelle les dates à retenir en vue de ces élections.

- Elections des Conseillers municipaux du 13 mars 2011
 - la date d'ouverture pour le dépôt des listes de candidats est fixée au 8 novembre à 8h00.
 - le délai pour le dépôt de ces listes est fixé au lundi 24 janvier 2011 à 12h00.
- Elections des Conseillers administratifs, Maires et Adjoints du 17 avril 2011
 - la date d'ouverture pour le dépôt des listes de candidats est fixé au 8 novembre à 8h00.
 - le délai pour le dépôt de ces listes est fixé au lundi 21 mars 2011 à 12h00.
- <u>Séance d'installation du nouveau Conseil municipal et prestation de serment des Conseillers administratifs, Maires et Adjoints</u>
 - la séance d'installation des Conseils municipaux aura lieu le lundi 6 juin 2011.
 - la prestation de serment des magistrats communaux aura lieu le mardi 31 mai 2011.

Communications de M. Meynard, Adjoint :

3.2.1 Auberge communale La Chaumière

M. Meynard rappelle que la Mairie a signé un nouveau contrat de fermage, suite au projet présenté par MM. Stéphane Frutiger et Francis Mondet. Malheureusement, M. Frutiger a dû quitter ses fonctions de sorte que M. Mondet est actuellement seul responsable de l'auberge communale, dans l'attente d'un nouvel associé. Cependant, M. Meynard indique qu'il n'y aura aucun changement quant aux horaires d'ouverture et à la carte proposée aux clients avec plusieurs menus à choix. M. Meynard précise également que le repas de la commune prévu le 19 novembre, qui se déroulera à la nouvelle salle des fêtes, sera préparé par La Chaumière.

M. Lavorel interroge la Mairie concernant les raisons de la démission de M. Frutiger. M. Meynard lui répond que ces informations sont confidentielles. M. Forestier s'interroge sur la capacité de M. Mondet à gérer seul cet établissement et sur l'équipe en place. M. Meynard indique que M. Mondet est actuellement à la recherche d'une personne pour l'épauler principalement au niveau de la gestion ; cependant, le gérant actuel est doté d'une grande expérience professionnelle en qualité de restaurateur et la Mairie ne se fait pas de souci pour La Chaumière. Concernant le personnel, M. Meynard précise que quelques changements ont eu lieu au niveau du service, mais que le reste du personnel est le même. M. Meynard rappelle enfin que le bail concerne également le logement qui est occupé par M. Mondet lui-même.

3.2.2 Local des jeunes

M. Meynard relate une récente discussion qu'il a eue avec une mère dont son fils a rencontré des difficultés durant quelques mois et qui avait été répertorié dans le village comme « enfant à problèmes ». Cette maman tient à remercier l'animateur hors-murs pour le travail constructif et bienveillant qu'il a fourni, ce qui a permis à son fils de réintégrer un cursus « normal » en décrochant une place d'apprentissage. M. Meynard exprime son contentement face à ce constat positif.

Communications de M. Buclin, Adjoint :

3.3.1 Ecole à Haïti

M. Buclin informe que l'Association l'Avenir, qui œuvre pour la construction d'une école à Haïti, a fait parvenir à la Mairie une lettre de remerciement pour le don versé par notre commune ainsi que des photos des réalisations concrètes sur place.

3.3.2 Spectacle « Romandie d'Humour » le samedi 13 novembre à 20h30

M. Buclin rappelle que tous les Troinésiennes et Troinésiens sont invités à ce spectacle offert par la banque Raiffeisen du Salève et espère vivement la présence des conseillers municipaux. Il informe

que la Mairie a déjà distribué un grand nombre d'invitations aux communiers mais qu'elle aimerait que la salle soit comble, sachant qu'elle peut accueillir environ 600 personnes.

3.3.3 Soirée de la commune du 19 novembre

M. Buclin rappelle aux conseillers qu'ils doivent s'inscrire à ce repas d'ici au vendredi 12 novembre.

4. Approbation du budget 2011 :

4.1. Rapport de la commission des finances du 18 octobre 2010

Mme Tomassi donne lecture du rapport de commission (annexe 1.)

Mme Bernardet demande, en ce qui concerne le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle, si l'abstention lors du vote de la commission était une abstention obligatoire. Il lui est répondu par la négative.

M. Botbol interroge la Mairie afin de savoir quel sera le taux de TVA appliqué à l'achat du véhicule du service du feu. M. Magnenat lui répond que si le véhicule est commandé en 2010, il sera appliqué le taux de 7.6%.

4.2. Vote de la délibération approuvant le budget de fonctionnement et le taux des centimes additionnels pour 2011

D41 - APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT, DU MONTANT DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS ET DU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS POUR 2011

vu le budget administratif pour l'année 2011 qui comprend le compte de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 8'653'050.- aux charges et de Fr. 8'654'346.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 1'296.-,

attendu que l'autofinancement s'élève à Fr. 1'553'168.- au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 1'551'872.- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de Fr.- 1'296.-,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2011 s'élève à 40 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 2'440'000.- aux dépenses et de Fr. 0.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 2'440'000.-.

attendu que les investissements nets sont autofinancés par un montant de Fr. 1'553'168.-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de Fr. 886'832.-,

vu le rapport de la commission des finances du 18 octobre 2010,

vu les articles 30, al. 1, lettres 1), b) et g), 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition de la Mairie

le Conseil municipal de Troinex décide à l'unanimité (13 voix)

- 1. d'approuver le budget de fonctionnement 2011 pour un montant de Fr. 8'653'050.- aux charges et de Fr. 8'654'346.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 1'296.-.
- 2. de fixer les indemnités allouées au maire à Fr. 38'000.- (soit Fr. 3'000.- d'augmentation).
- 3. de fixer les indemnités allouées à chaque adjoint à Fr. 33'000.-, soit au total Fr. 66'000.- (soit Fr. 8'500.- d'augmentation par adjoint).
- 4. de fixer le taux des centimes additionnels pour 2011 à 40 centimes.
- 4.3. Vote de la délibération D45 approuvant le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2011

D45 – TAUX DE DEGREVEMENT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR 2011

vu l'article 30, al. 1, lettre C), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, vu l'article 308 C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition de la Mairie et de la Commission des finances,

le Conseil municipal de Troinex décide par 11 oui et 2 abstentions

de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2011 à 100 %.

- 5. Projet de délibération
- 5.1. Délibération D46 : Vote d'un crédit d'engagement pour l'achat d'un nouveau véhicule pour le service du feu : rapport de la commission des finances du 18 octobre 2010 et vote.

D46 – VOTE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DESTINE A L'ACHAT D'UN VEHICULE DE PREMIERE INTERVENTION POUR LE SERVICE DU FEU DE TROINEX

vu les articles 30, al. 1, lettre e), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le rapport de la commission des finances du 18 octobre 2010.

vu l'offre de l'entreprise VOGT pour l'achat d'un véhicule de première intervention de marque Mercedes 516 CDI, d'un montant total de Chf. 168'986.- TTC, équipements compris,

sur proposition de la Mairie

le Conseil municipal de Troinex décide à l'unanimité (13 voix)

- 1. d'approuver l'achat d'un véhicule de première intervention pour le service du feu de la Commune de Troinex.
- 2. d'ouvrir un crédit supplémentaire de Chf. 170'000.- destiné à financer l'achat de ce véhicule.
- 3. de comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Troinex, dans le patrimoine administratif.

4. d'amortir la dépense nette prévue au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de la Commune de Troinex, sous la rubrique 1400.3310, de 2012 à 2021.

6. Désignation des membres de la commission ad hoc « Construction d'immeubles aux Saussac »

- M. Pittet rappelle que la Mairie a proposé qu'une commission de 6 membres soit mise en place et il demande l'avis des conseillers à ce sujet : préfèrent-ils une petite commission ou une commission élargie ?
- M. Waefler estime qu'il s'agit d'une question de dimension du projet et que par rapport à la réalisation de la salle communale, il serait logique de prévoir une commission élargie.
- M. Lavorel pense que ce projet soulèvera moins de questions et qu'il y aura probablement moins de choix à faire, de sorte qu'une commission de 6 membres serait suffisante.

Mmes Hirsh et Bernardet partagent l'avis de M. Lavorel et estiment qu'une petite commission travaillera de manière plus efficace.

M. Berthet est d'un autre avis et relève que si cette commission est formée de deux membres au moins de chaque parti, ceux-ci peuvent se remplacer plus facilement et suivre le dossier plus efficacement.

M. Pittet met au vote la constitution d'une commission <u>élargie</u> : cette proposition est refusée par 2 OUI et 11 NON.

Par conséquent, la commission sera composée de 6 membres, qui seront les suivants :

MM. M. Botbol et G. Lavorel Hors parti MM. J.-J. Duquesne et A Forestier Parti Libéral

M. J. Menu Parti Démocrate Chrétien

M. J. Berthet Parti Socialiste

Pour la présidence, Mme Hirsh propose M. Joseph Menu. Il n'y a pas d'autre suggestion et M. Pittet met au vote cette proposition, qui est acceptée par 10 OUI, 2 NON et 1 abstention.

7. Propositions individuelles et questions

Commission « salle communale » : Mme Bernardet demande si la commission « salle communale » va siéger prochainement au vu des sujets qu'il reste à traiter (les capteurs solaires, les comptes, etc.).

M. Meynard indique qu'une rencontre est prévue entre la Mairie et les architectes le 25 novembre 2010 pour faire un point de situation sur les comptes ; il sera ensuite demandé au président de la commission de fixer une séance.

Arrêt de bus à la route de Drize : M. Berthet s'interroge concernant la réalisation d'un abri de bus sur la Rte de Drize, à la hauteur du chantier sur l'ancienne propriété de M. et Mme Meyer. M. Buclin lui répond que ce n'est pas une décision communale, mais que la Mairie va appuyer dans ce sens.

Commission d'urbanisme et plan de circulation : Concernant le projet de sondage, M. Berthet estime qu'il y a une question importante à insérer dans le questionnaire, à savoir l'avis des habitants sur la conclusion du rapport du bureau Trafitec. M. Berthet demande par ailleurs au président de la commission d'urbanisme de mettre à l'ordre du jour le traitement des deux motions qui sont en attente depuis 6 à 9 mois, concernant le projet du 30 km/h au centre du village d'une part et le projet de mobilité douce d'autre part.

M. Forestier prend la parole et s'interroge s'il est bien utile de prévoir un abri bus à l'arrêt évoqué par M. Berthet, sachant qu'un arrêt très proche existera devant le nouvel EMS. M. Berthet rétorque qu'il y a des personnes âgées qui ne peuvent se déplacer aisément. M. Buclin confirme qu'il ne serait pas judicieux de supprimer cet arrêt de bus.

M. Forestier se réfère également aux propos de M. Berthet sur le sujet du sondage et précise que la commission de l'urbanisme a décidé de se réunir une 2^{ème} fois afin de traiter ce dossier correctement. Comme demandé par l'Exécutif, M. Forestier propose de fixer une date de séance qui se tiendra **le mercredi 17 novembre 2010 à 18h30.**

Futur EMS de Drize : Pour répondre aux interrogations de M. Meynard lors d'un précédent Conseil concernant les synergies entre Veyrier et le futur EMS, M. Forestier informe les conseillers que la commune de Veyrier devrait s'engager à financer l'abri bus et le jardin thématique ainsi que l'entretien des aménagements extérieurs. M. Meynard se dit très satisfait de cette information et se réjouit de sa concrétisation.

Mme Bernardet se soucie du petit nombre de places de parking prévues pour les véhicules devant l'EMS. M. Buclin rappelle que le nombre de places a été limité dans l'autorisation de construire et que ce point ne peut être rediscuté. Toutefois, il a été prévu 3 places supplémentaires en sous-sol. M. Lavorel relève que pour la plupart des EMS, ce problème est connu et que la volonté du canton est de donner la priorité aux transports en commun.

Nouvelle salle de sport: Suite à une réflexion lors d'une commission des finances, M. Forestier interroge la Mairie pour connaître s'il y a une participation financière des sociétés communales ou extra-communales qui utilisent la nouvelle salle de sport. M. Buclin lui répond qu'il n'y a pas de facturation pour les sociétés communales hormis, par exemple, le tennis qui fait appel à un professeur qui facture ses prestations aux élèves. Quant aux sociétés extra-communales, les cas sont réglés en fonction de chaque situation (sociétés des communes voisines, etc). M. Meynard rappelle que par exemple la piscine de Veyrier est mise gracieusement à disposition des élèves de notre école et qu'il faut donc tenir compte des bonnes relations intercommunales.

M. Lavorel exprime sa satisfaction, au nom du Club de badminton, de bénéficier de la salle de sport et rend attentif la Mairie en cas d'attribution des salles aux clubs de football qui font la demande uniquement pour la saison d'hiver, sachant que ces plages horaires seraient inoccupées durant tout le reste de l'année. M. Meynard rappelle qu'il existe une convention avec les Clubs de foot de Compesières et de Veyrier, mais qu'en aucun cas la faveur serait donnée à une société qui prendrait la place sur les activités communales.

Débat contradictoire du 10 novembre : M. Forestier revient sur le débat contradictoire à venir et s'interroge sur le choix du modérateur, M. Alain Dupraz, dont les engagements politiques sont connus. MM. Magnenat et Buclin lui répondent que M. Dupraz a été choisi pour ses capacités à mener un débat en tant que modérateur et non pour prendre position sur le sujet.

8. Huis-clos: demande de naturalisation

M. Magnenat donne lecture de la demande de naturalisation formulée par Mme Sarah Turney pour elle-même, son mari et leur fils James.

M. Pittet met au vote cette demande qui est approuvée par 13 oui et 1 abstention.

Départ de Monsieur Marc Truan du Conseil municipal : M. Magnenat remercie M. Truan pour le travail qu'il a fourni durant les années passées en tant que Conseiller municipal et lui remet un bouquet de fleurs, en précisant que le cadeau « officiel » lui sera offert lors de la soirée de la commune du 19 novembre.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h15.

Le Président M. Christian Pittet Le Vice-Secrétaire Olivier Niederhauser

Un conseiller municipal:

FINANCES.

RAPPORT DE COMMISSION Séance du 18 octobre 2010

Présents:

M. Marc Truan, Président

Mmes Deshayes, Tomassi et MM. Forestier, Kaiser, Menu, Lavorel, Pittet, Waefler, Berthet membres de la Commission

M. Magnenat, Maire MM. Buclin et Meynard, Adjoints Niederhauser, Secrétaire général Nicole Menu, comptable de la Mairie

1. Examen du projet de budget et plan d'investissement

La commission a étudié le projet de budget 2011 que lui a soumis la Mairie, lors de sa séance du 18 octobre 2010.

Les comptes du budget sont abordés point par point et les commissaires posent toutes les questions y relatives.

Comptes de fonctionnement

Les comptes sont passés en revue par les commissaires, qui posent toutes questions utiles à leur bonne compréhension.

Il est décidé d'ajouter une ligne d'un montant de CHF 20'000 pour tenir compte des frais de police municipale qui ne manqueront certainement pas de survenir lorsqu'il conviendra de faire respecter les mesures provisoires de modération de trafic qui vont être mises en place sur les chemins de Drize, de Saussac, des Moulins-de-Drize et de Roday. Ce montant est par la suite ramené à CHF 10'000.-.

Pour compenser cette augmentation de CHF 10'000.-, les commissaires décident de réduire l'enveloppe attribuée à la Mairie (tableau des subventions).

Plan des investissements

Aucune ligne ne figure concernant les investissements qui seront nécessaires pour le réaménagement des différents chemins. Après discussion, les commissaires décident, par six voix contre une, de rajouter une ligne d'un montant de CHF 200'000.- en vue de ces aménagements futurs.

Le plan des investissements est accepté par six voix contre une.

2. <u>Votes</u>

Taux du centime additionnel pour 2011

Le niveau du centime est maintenu à 40 à l'unanimité.

Taux de dégrèvement de la taxe professionnelle pour 2011

Le taux de dégrèvement est maintenu à 100% avec 6 voix pour et une abstention

Projet de budget de fonctionnement 2011

Le projet de budget de fonctionnement 2011, modifié comme mentionné plus haut (ajout d'une ligne de CHF 10'000 pour la police municipale et réduction du même montant de l'enveloppe de la Mairie destinée aux subventions), montrant les chiffres suivants :

Revenus: CHF 8'654'346.-Charges: CHF 8'653'050.-Excédent de revenus: CHF 1'296.-

est accepté à l'unanimité.

Projet de plan des investissements 2011

Le projet de plan des investissements pour 2011 est accepté à l'unanimité.

3. <u>Présentation du nouveau mode de calcul des subventions aux sociétés communales</u>

Le nouveau mode de calcul des subventions est présenté aux sociétés et expliqué. Un des commissaires s'interroge sur la pertinence de donner plus aux sociétés qui ont un nombre élevé de membres. Il lui est clairement expliqué que le nombre élevé de membres implique souvent une logistique plus importante, d'où une subvention plus conséquente. Ce point est réglé à satisfaction des commissaires.

Le nouveau mode de calcul est accepté à l'unanimité.

4. Achat d'un nouveau véhicule d'intervention pour le service du feu de Troinex

La Mairie présente aux commissaires les offres concernant l'achat d'un nouveau véhicule d'intervention, rendu nécessaire par l'âge vénérable du véhicule actuel. Il est aussi expliqué aux commissaires que l'achat d'un véhicule d'occasion n'est pas possible dans la mesure où il n'existe pas de tels véhicules sur le marché.

3

Après présentation de l'offre du véhicule Mercedes pouvant véhiculer 5 personnes + le chauffeurs et dont le coût s'élève à CHF 168'986.-, les commissaires approuvent à l'unanimité l'achat d'un nouveau véhicule d'intervention pour le service du feu de Troinex.

En conséquence, les membres de la commission des finances vous recommandent d'accepter les différents objets proposés au vote ce soir.

Troinex, le 2 novembre 2010

Christine Tomassi Rapporteur